

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19 :30hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

Absent : M. Maxime Partenza, conseiller

8408-12-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

8409-12-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

8410-12-2022
Dépôt du projet
du règlement de
taxation 220-2022

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 7 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant l'adoption du règlement 220-2022 sur les taux de taxation 2023;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 220-2022 relatif aux taux de taxation pour l'année 2023.

8411-12-2022
Adoption du
règlement
218-2022
Programme
triennal
d'immobilisations
2023-2024-2025

Règlement 218-2022
Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954.1 Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 7 novembre 2022;

ATTENDU qu'un dépôt du présent règlement a été déposé le 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal d'adopter le présent règlement à savoir :

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2023, 2024 et 2025, se présente comme suit :

Description	2023	2024	2025
Pavage et accotements en pierre	3.4 kilomètres Rang Bord de l'Eau et Accotements et autre route 310,342.\$	2 kilomètres de chemin et accotements	2 kilomètres de chemin et accotements
Centre récréatif Réverbération	Appel d'offre et contrat 8000.\$		

Réfection de trottoirs	Gestion des infrastructures Identification des priorités 150,000.\$	Travaux phase 1	Travaux phase 2
Usine des eaux usées	Acquisition de terrain pour nouvelle usine	Plans et devis Conception de l'usine	Échéancier des travaux
Caserne incendie Programme d'aide financière bâtiments municipaux	Gestion des infrastructures/ Identification des besoins Appel d'offres <u>1 million</u> Achat d'un camion commun pour le service incendie et voirie : 43,000.\$	Planification et échéancier	
Cours d'eau Gariépy br. 52 rues St-Georges et St-Jean-Baptiste	Travaux suite au rapport des études Protection cours d'eau Rue St-Georges et St-Jean-Baptiste 100,000.		
Branchement d'aqueduc Rang St-Louis	Tenue d'un registre Consultation publique		
Éclairage Rues Grégoire et Lagune	Appel d'offres et attribution de contrats		
Équipement Service de Sécurité incendie	Soumission équipement 26,000.\$		
Réaménagement Parc- des-Copains	Phase 2 patinoire 500,000.\$	Phase 3 Aménagement du Parc-des-Copains	Conditionnel à une subvention Toit sur la patinoire 500,000.\$

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mme Danielle Charbonneau
Mairesse

Mme Sylvie Larose Asselin
Directrice générale et Greffière-trésorière

Période de questions

Aucune personne n'est présente.

**8412-12-2022
Levée de la séance**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :33hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

